



## DESCRIPTION DE RÔLE POUR LES JEUNES CONSEILLERS DU COMITÉ MONDIAL DU SCOUTISME

*Révisé et approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme, janvier 2020*

### 1. Responsabilités des Jeunes conseillers

Augmenter la participation des jeunes au processus de décision et renforcer l'engagement des jeunes dans le Mouvement Scout est l'une des priorités majeures du Comité Mondial du Scoutisme (CMS). Le système des Jeunes conseillers a été créé dans l'idée de renforcer la participation des jeunes au Scoutisme Mondial, il est considéré comme une mesure provisoire pour atteindre cet objectif. Les Jeunes conseillers ont la responsabilité de travailler individuellement pour l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) dans son ensemble – pas uniquement pour les jeunes membres de l'organisation – tout en gardant à l'esprit qu'ils ont été élus par le Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et sont responsables envers leurs électeurs.

Le Comité Mondial du Scoutisme, se référant à :

- La Priorité Stratégique « Engagement des Jeunes »
- La Résolution 2005-11 « Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial », adoptée à la 37<sup>e</sup> Conférence Mondiale du Scoutisme en Tunisie,
- Le Résolution 2014-09 « Politique de Participation des Jeunes du Scoutisme Mondial », adoptée à la 40<sup>e</sup> Conférence Mondiale du Scoutisme en Slovénie,
- La Résolution 2017-12 « Fonctions et Responsabilités des Jeunes Conseillers », adoptée à la 41<sup>e</sup> Conférence Mondiale du Scoutisme en Azerbaïdjan,

Définit le rôle des Jeunes conseillers comme suit :

### 2. Responsabilités des Jeunes conseillers auprès du CMS

- Les six Jeunes conseillers seront attendus aux réunions du CMS pour (apporter des conseils, du soutien et) participer à ses processus de prise de décision avec voix au chapitre dans tous les domaines de travail, y compris les structures subsidiaires du CMS et son cadre opérationnel.
- Les Jeunes conseillers ne représentent aucun pays ou Région en particulier, ils sont tenus de représenter une perspective globale dans leurs contributions.
- Les Jeunes conseillers sont tenus de contribuer à toutes les discussions, débats et travaux, ainsi que d'avancer, de bonne foi, les opinions, points de vue et propositions des jeunes dans ces réflexions et débats du CMS.
- Les Jeunes conseillers constituent une opportunité précieuse d'inclure de jeunes bénévoles dans la représentation externe de l'OMMS.
- L'un des six Jeunes conseillers élus fait partie du Comité de direction du CMS.

### 3. Responsabilités des Jeunes conseillers envers les jeunes membres de l'OMMS

- Deux des six Jeunes conseillers élus font partie du Comité d'Organisation du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial suivant, conformément aux Lignes directrices du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial. Ils travailleront avec le reste des membres de l'équipe à la préparation du programme et de l'ordre du jour du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial suivant et les présenteront au CMS pour approbation.
- Les Jeunes conseillers effectueront des comptes rendus de leurs activités au moins deux fois par an sur des plateformes destinées aux jeunes, en ligne et hors ligne.
- Les Jeunes conseillers remettront au CMS et au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial un rapport et une évaluation finale de leurs activités de la période triennale écoulée.
- Les Jeunes conseillers présenteront des rapports concernant leur travail au CMS, intégré, si possible, aux mécanismes de rapport standards des structures subsidiaires du CMS.

### 4. Soutien et gestion

- Les six Jeunes conseillers élus nomment un(e) membre de leur groupe pour coordonner leur travail, pour une durée qu'ils définiront.



- Le groupe des Jeunes conseillers dispose du soutien d'un membre du personnel du Bureau Mondial du Scoutisme. Ce membre du personnel est responsable du soutien, de la liaison et de la coordination de tous les domaines ayant trait aux Jeunes conseillers.
- Autant que faire se peut, des moyens innovants et virtuels seront utilisés pour se réunir ou collaborer.
- Les frais de voyage et d'hébergement pour les réunions du CMS sont pris en charge (selon la [Politique de remboursement des dépenses des bénévoles](#)), ainsi que la participation au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial et à la Conférence Mondiale du Scoutisme suivants. De plus, les dépenses des deux Jeunes conseillers membres du Comité d'Organisation du Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial suivant seront également prises en charges si elles relèvent des dépenses approuvées pour les membres du Comité d'Organisation.